



BVMAC
BOURSE DES VALEURS MOBILIÈRES
DE L'AFRIQUE CENTRALE



DÉCISION CAD/08-09-2025/03
DU COMITÉ D'ADMISSION ET DE DEVELOPPEMENT SUR LA DEMANDE
D'ADMISSION À LA COTE DES TITRES OBLIGATAIRES DE L'EMETTEUR ALIOS
FINANCE CAMEROUN DENOMMES
« ALIOS TRANCHES MULTIPLES 6% et 7% 2025-2028-2030 »

Le **Comité d'Admission et de Développement** de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) réuni en visioconférence le 08/09/2025,
Vu les Statuts de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale, notamment l'article 16 point 2 alinéa 1 ;
Vu la Décision du Conseil d'Administration de la BVMAC N° CA/20-02-2020/004 du 20 février 2020, portant création du Comité d'Admission et de Développement des valeurs mobilières ;

Après avoir examiné la demande d'admission à la Cote de l'emprunt obligataire dénommé « **ALIOS TRANCHES MULTIPLES 6% et 7% 2025-2028-2030** » de la société **ALIOS FINANCE Cameroun**, telle qu'elle a été soumise par la société de bourse Société Générale Capital Securities Central Africa (SG Capital CEMAC), agissant en qualité d'arrangeur chef de file dudit emprunt, et pris connaissance de la note technique d'analyse de conformité de la demande, élaborée par la Direction Générale sur la base des travaux de dépouillement du Document d'Information relatif à cet emprunt obligataire émis par Appel Public à l'Épargne,

Décide :

Sous réserve pour l'émetteur de fournir la preuve de l'admission des titres émis aux mécanismes du Dépositaire Central Unique (DCU),

- **Premièrement**, d'autoriser, conformément à l'article 53 du Règlement Général de la BVMAC, l'admission au Compartiment C-Obligataire de la Cote de la BVMAC, de **900 255 (neuf cent mille deux cent cinquante-cinq)** titres obligataires dénommés « **ALIOS TRANCHES MULTIPLES 6% et 7% 2025-2028-2030** », émis par la société **ALIOS FINANCE CAMEROUN** ;
- **Deuxièmement**, d'encourager l'émetteur à conclure avec une ou plusieurs sociétés de bourse de son choix un contrat d'animation permettant de rendre ces titres liquides et attractifs notamment pour les petits investisseurs dans la gestion de leur trésorerie ;
- **Troisièmement**, d'autoriser la première cotation des titres « **ALIOS TRANCHES MULTIPLES 6% et 7% 2025-2028-2030** » à compter du **12/09/2025 à 11 heures**, au siège de la BVMAC.

Le Président du Comité d'Admission et de Développement

Monsieur Edouard Célestin BOBOUA MIMATA